



CONCOURS DE NOUVELLES 2017-2018

organisé par la bibliothèque de Modane

Et l'association « Mémoire sans frontières »

du 11 novembre 2017 au 11 novembre 2018

Thème : 11.11.18

Ce nouveau concours invite les habitants de la Maurienne à écrire autour du thème : « 11.11.18 ».

Dispositions générales :

Le texte ne doit pas dépasser **2 500 mots maximum** (6 pages max). Il doit être paginé et dactylographié, avec marges de 2,5 cm, double interligne, **police Times, corps 12**.

Le titre de la nouvelle (différent de l'énoncé du sujet) doit être systématiquement rappelé en pied-de-page.

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif, ne devra apparaître sur la nouvelle.

Le texte, accompagné de la fiche d'inscription, doit être envoyé par e-mail à :

bibliotheque-modane@orange.fr

Lors du dépôt, vous devrez remplir en ligne un formulaire d'inscription correspondant à votre catégorie.

La date limite pour les envois est le 11 juin 2018 à minuit.

Pour toute précision, vous pouvez écrire à : bibliotheque-modane@orange.fr

Le règlement est en ligne sur le site internet de la ville de Modane : www.modane.fr, celui de la bibliothèque : <http://bibliotheque.modane.fr>

« La nouvelle est un écrit **court et intense** qui présente des personnages peu nombreux, comporte des indices annonciateurs et des fausses pistes, favorise le suspense, la dramatisation et se termine par **une chute originale** et déroutante respectant cependant la cohérence du récit »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

📄 **Article 1** : La bibliothèque municipale de Modane et l'association «Mémoire sans frontière» organisent un concours de nouvelles gratuit dont le thème est «11.11.18». *Les auteurs devront écrire un récit **court et intense** qui présente des personnages peu nombreux, favorise le suspense, la dramatisation et se termine par **une chute originale** respectant cependant la cohérence du récit.*

Le texte ne doit pas dépasser 2 500 mots maximum (6 pages max). Il doit être paginé et dactylographié, avec marges de 2,5 cm, double interligne, police Times, corps 12. Le titre de la nouvelle (différent de l'énoncé du sujet) doit être systématiquement rappelé en pied-de-page. Il doit être en langue française.

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif, ne devra apparaître sur la nouvelle.

Le texte est individuel et ouvert aux candidats d'expression française.

Il doit s'agir d'une œuvre originale et non publiée.

📄 **Article 2** : Le concours est ouvert à deux catégories de candidats :

- Catégorie 1 : Les jeunes âgés entre 12 et 17 ans inclus
- Catégorie 2 : Les adultes à partir de 18 ans

Il est précisé que les personnes mineures devront obligatoirement fournir une autorisation écrite signée d'une personne disposant de l'autorité parentale afin de pouvoir participer au concours de nouvelles.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule catégorie et ils ne peuvent envoyer qu'une nouvelle.

📄 **Article 3** : Le candidat joindra à sa nouvelle :

- une page séparée de son texte la fiche d'inscription indiquant : son nom et prénom, âge, adresse complète, n° de téléphone, adresse électronique et la catégorie auquel il participe (voir art.2).

Cette fiche sera téléchargeable en ligne sur les sites internet de la ville (www.modane.fr) et de la bibliothèque (www.bibliotheque-modane.fr)

📄 **Article 4** : Le jury est composé de professionnels du livre, enseignants, journaliste, lecteurs.

📄 **Article 5** : Les membres du comité d'organisation et du jury ne sont pas autorisés à concourir.

🔍 **Article 6** : Les nouvelles doivent être libres de droits jusqu'à la délibération et, pour les œuvres lauréates, le rester jusqu'à leur publication. Tout participant s'engage à faire parvenir à la bibliothèque une nouvelle :

- dont il est lui-même l'auteur ;
- qui n'a pas été primée dans un autre concours ;
- qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir.

🔍 **Article 7** : La date limite pour les envois est le **11 juin 2018**.

🔍 **Article 8** : Les nouvelles fictives ou réelles seront évaluées sur leur qualité littéraire (style, correction, composition,...), l'originalité de la nouvelle ; le caractère inédit de la nouvelle ; sur leur conformité au sujet imposé. Les décisions du jury sont souveraines. La non-conformité entraînera le rejet de l'écrit. La publication des résultats se fera sur le présent site : www.modane.fr

Article 9 : Les nouvelles devront respecter le cadre légal de la loi selon lequel la France interdit la publication de propos diffamatoires ou insultants, qui inciterait à la discrimination, à la haine, ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d'origine, de leur ethnie ou absence d'ethnie, de la nationalité, de la race ou d'une religion spécifique.

🔍 **Article 10** : La remise des prix aura lieu à la bibliothèque municipale de Modane le samedi 10 novembre 2018.

🔍 **Article 11** : Les meilleures nouvelles de chaque catégorie ainsi que les coups de cœur des jurés seront publiés dans un recueil. Le journal Terra Modana publiera le texte de son choix.

🔍 **Article 12** : Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours, ainsi que le droit de ne pas publier les nouvelles lauréates si la participation ou la qualité des textes était insuffisante.

🔍 **Article 13** : Informations nominatives :

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les informations nominatives des participants au concours selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de notification, de rectification et de radiation des informations le concernant auprès de « Concours de Nouvelles » Bibliothèque municipale de Modane 130 rue Paul Bert 73500 Modane

Article 14 : Divers

La participation au présent concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application et de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs, dont les décisions sont sans appel.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Article 15 : Le règlement est en ligne sur le site internet de la ville de Modane : www.modane.fr , celui de la bibliothèque : www.bibliotheque.modane.fr

Article 16 : Dotations

La dotation du concours de nouvelles se compose de lots divers.